

Jeudi 16 juillet 2020

## Le Département aménage une nouvelle forêt de 35 hectares dans la vallée de la Juine

En octobre prochain, les Essonnais pourront profiter de la nouvelle forêt départementale de la Barre, située sur les territoires d'Etréchy, d'Auvers-Saint-Georges et de Morigny-Champigny. Pendant tout l'été et jusqu'en septembre, le Département termine les travaux d'aménagement de ce massif boisé de 35 hectares, légué par un propriétaire privé.

**Une visite presse du chantier est organisée :**

**Lundi 20 juillet**

**à 14 h**

(lieu de rencontre : entre la route de Croubis et le chemin aux Ânes à Auvers-Saint-Georges)

Sur les 35 hectares, 25 hectares vont être aménagés pour le public, les 10 hectares restant étant constitué de boisements humides. Le Département a ainsi sécurisé (élagage des arbres par exemple) et nettoyé deux chemins existants, dont un sentier de grande randonnée (GR). Une partie se situe également sur l'itinéraire départemental de randonnée « Le chemin des sables ».

Les travaux consistent aussi à créer deux mares afin que les crapauds communs, nombreux à fréquenter cette forêt, n'aient plus à traverser la RD17 pour rejoindre une mare déjà existante et s'y reproduire. **Une plateforme d'observation, enrichie d'une table d'orientation, offrira aux promeneurs une vue imprenable sur la vallée de la Juine** et la forêt régionale d'Etréchy, jusqu'au domaine de Jeurre au sud et au domaine départemental de Chamarande au nord. Le Département va également remettre en lumière la lande à bruyères, habitat d'intérêt communautaire (Natura 2000), qui abrite des insectes et des oiseaux. Cette restauration pourrait aussi permettre le retour de l'engoulevent d'Europe, migrateur nocturne.

Afin de mettre en valeur les atouts de ce massif, **quinze panneaux pédagogiques vont compléter ces aménagements**, notamment pour présenter l'histoire du site, comme l'exploitation des anciennes carrières de grès, les différents habitats présents (boisements, prairies, landes, mares), leur intérêt écologique ainsi que la faune et la flore qui s'y épanouissent.

En septembre, l'entrée du site va être à son tour aménagée avec la création d'un parking forestier de 12 places.

*« Notre territoire possède un patrimoine naturel remarquable composé d'une variété de paysages. Le Département mène depuis longtemps une politique active de préservation et de mise en valeur de ces sites souvent méconnus. L'acquisition et l'aménagement de la forêt de la Barre enrichit le patrimoine départemental existant pour offrir aux Essonnais une parenthèse verte à deux pas de chez eux. C'est une illustration concrète de notre campagne de valorisation du territoire "Le bonheur est dans le près". L'intérêt est aussi environnemental et paysager puisque ce massif contribue à favoriser la biodiversité et à créer des zones naturelles vertes au sein des paysages artificialisés de la région parisienne. Le cadre de vie essonnien est au cœur de nos actions».*

**François Durovray, Président du Département de l'Essonne**

**Au total, le Département a investi 300 000 euros dans ce chantier.** Une somme financée par la taxe d'aménagement affectée à la préservation des Espaces naturels sensibles (ENS).

Après **l'inauguration qui aura lieu en octobre prochain**, les promeneurs et randonneurs pourront donc profiter pleinement de ces aménagements et des richesses naturelles de ce site ainsi que les coureurs des dénivelés.

#### **Zoom sur les forêts départementales**

Le Département de l'Essonne est déjà propriétaire de 650 hectares de forêts répartis en 9 massifs forestiers aménagés pour l'accueil du public.

La valeur patrimoniale des forêts essonniennes est triple :

- d'un point de vue écologique, elles abritent une flore et une faune souvent remarquables ;
- sur le plan paysager, elles préservent le cadre de vie essonnien en créant des parenthèses vertes importantes au sein des paysages artificialisés de la région parisienne ;
- pour la population locale, elles représentent des lieux de loisirs (sport, promenade, observation de la faune et de la flore).

Soumise au régime forestier, la gestion de ces massifs est suivie par l'Office national des forêts (ONF). A l'instar des ENS, la nouvelle forêt de la Barre sera en revanche gérée par les agents départementaux fortement mobilisés.

**Contacts presse : Luce Margonty / [lmargonty@cd-essonne.fr](mailto:lmargonty@cd-essonne.fr) / 06 08 10 50 84**

**Lucile Mahé des Portes / [lmahedesportes@cd-essonne.fr](mailto:lmahedesportes@cd-essonne.fr) / 06 47 12 08 81**

